



# UNION SPORTIVE TIR GOUVIEUX

## Protocole de réouverture du stand de tir

*N°Affiliation FFT 16.60.120  
N°Affiliation DDJSIEAPS : ET0000000405 54  
Stand: ruedumoulinLagache-60270GOUVIEUX  
Tél: 03.65.0924.98  
Site internet : <http://ustirgouvieux.com>  
Courriel : [ustirgouvieux@gmail.com](mailto:ustirgouvieux@gmail.com)*

## **PREAMBULE**

Conformément aux directives du Ministère des sports en date du 11 mai 2020, le tir sportif a été intégré dans la planification des reprises d'activités sportives pratiquées en « plein air ». Un protocole de sortie de confinement a été établi par la Fédération Française de Tir (FFTIR).

La deuxième phase du dé-confinement a été mise en place la FFTIR en accentuant la reprise d'activité au sein des clubs de tir situés en zone verte à partir du 2 juin 2020.

Un ensemble de recommandations et de mesures a été établi et est à appliquer sur le site de l'US Tir GOUVIEUX, ceci afin de garantir la sécurité sanitaire des tireurs et des encadrants du Club.

Ce protocole d'utilisation des installations sera porté à la connaissance de chaque tireur qui devra le respecter strictement sous peine d'exclusion temporaire du Club.

Les mesures prises et leurs mises en applications ont été décidées par le Comité Directeur de l'US Tir Gouvieux.

## **RAPPEL DES REGLES EDICTEES PAR LA FEDERATION FRANCAISE DE TIR**

### **➤ Les installations**

- La reprise des activités pour la Fédération Française de Tir est prévue uniquement sur les stands ouverts et semi-ouverts dans la limite de 10 personnes maximum par stand.
- La reprise se fera de façon progressive en fonction de la capacité des associations à mettre en place les accès aux sites de pratique dans le respect des gestes barrières

### **➤ Les pratiquants**

- Potentiellement tous les licenciés avec les restrictions qui s'imposent pour les personnes dont l'état de santé les rend vulnérables au Covid-19
- Pour les mineurs, un accord des représentants légaux sera demandé avant toute reprise

### **➤ Les épreuves**

- Toutes les épreuves de tir dont la Fédération Française de Tir à la délégation seront autorisées à partir du 18 mai sur les stands ouverts et semi-ouverts.

## DISPOSITIONS GENERALES DU CLUB

### ➤ Arrivée sur le parking

- Aucun regroupement de plus de 10 personnes
- Respect de la distanciation sociale
- **Port du masque obligatoire pour l'accès à l'ensemble du site et lors de la séance d'entraînement**
- Respect strict des gestes barrières avant/pendant et après la pratique

### ➤ Accueil

- L'accueil des adhérents se fera au club house
- Seuls les adhérents inscrits 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> club seront autorisés sur le site, et uniquement après réservation
- A l'arrivée, le lavage des mains est obligatoire, l'utilisation du gel ou solution hydro-alcoolique mis à disposition
- Le tireur inscrit sur une session devra obligatoirement se présenter au permanent
- Présentation et port obligatoire de la licence à jour avec signature du médecin
- L'enregistrement par le club des coordonnées de chaque pratiquant dans un cahier de présence. Le club s'engage à communiquer celui-ci aux services sanitaires qui en feraient la demande à visée épidémiologique
- Fermeture du vestiaire
- Fermeture de l'armurerie à l'exception de la vente des cartons (Cibles C50 vendues par 10) et des munitions
- Aucun prêt d'armes du Club
- Ne pas se présenter au Club en cas de fièvre, de toux et/ou de signes d'infection possible au Covid 19

**RAPPEL : Votre présence Club pour une séance implique et sous-entend que vous avez reçu, pris connaissance et accepté ce protocole**

## AMENAGEMENTS DECIDES POUR LA PRATIQUE DE L'ACTIVITE AU CLUB

### ➤ Sur le pas de tir de chaque stand extérieur

- La mise à disposition de gel ou solution hydro-alcoolique
- Des désinfectants sont mis à disposition des tireurs pour nettoyer les postes de tir à la fin de chaque séance
- Des dévidoirs de papier mural sont disponibles
- Des poubelles dédiées « Covid-19 » sont mises à disposition (**uniquement réservées** aux déchets souillés de type mouchoirs, papiers à usage unique, lingettes, gants, masques)
- Un affichage des consignes sanitaires

- En cas d'utilisation de mobilier (tables, chaises, bancs...) celui-ci devra être désinfecté avant et après chaque session au moyen des produits mis à disposition
- L'utilisation par les pratiquants de leur propre équipement de protection individuelle et de leur matériel de pratique
- L'utilisateur d'un tapis au 50m doit obligatoirement apporter une protection sur l'intégralité de la surface avant son installation sur le tapis (de type drap de bain pour le protéger), valable aussi au 100m
- Le prêt ou l'échange d'arme et de matériels entre les tireurs sont interdits
- Une ligne de tir sur trois a été mise en place afin de garantir une distanciation individuelle de 4m<sup>2</sup> par personne
- Les postes matérialisés de rubalise sont déclarés condamnés
- Eviter de toucher toutes les structures métalliques (à défaut, pensez à vous désinfecter les mains)
- Eviter tout contact du visage (yeux, bouches, oreilles) durant votre séance sans avoir auparavant désinfecté vos mains
- Conserver la distanciation prévue entre chacun lors des déplacements aux cibles (à l'aller comme au retour)
- Le nettoyage de toutes armes sur les pas de tirs est strictement interdit au Club ; il se fera au domicile du tireur
- Tout rassemblement en groupe est interdit
- Le ramassage des étuis à l'aide de balais et pelles mis à disposition. Après usage, il est impératif de se laver les mains à la solution hydro-alcoolique. Les étuis devront obligatoirement être jetés dans les seaux prévus à cet effet
- Un tireur témoin d'un comportement déviant vis-à-vis des règles d'hygiène et de prévention de la propagation du Covid-19 doit en référer au permanent

#### ➤ Sur le pas de tir du stand 10M

- Une poubelle dédiée « Covid-19 » est mise à disposition (**uniquement réservées** aux déchets souillés de type mouchoirs, papiers à usage unique, lingettes, gants, masques)
- Un affichage des consignes sanitaires
- En cas d'utilisation de mobilier (tables, chaises, bancs...) celui-ci devra être désinfecté avant et après chaque session au moyen des produits mis à disposition
- L'utilisation par les pratiquants de leur propre équipement de protection individuelle et de leur matériel de pratique
- Le prêt ou l'échange d'arme et de matériels entre les tireurs sont interdits
- Une ligne de tir sur trois a été mise en place afin de garantir une distanciation individuelle de 4m<sup>2</sup> par personne
- Les postes comportant un ruban adhésif sur le rameneur sont déclarés condamnés
- Eviter de toucher toutes les structures métalliques (à défaut, pensez à vous désinfecter les mains)
- Eviter tout contact du visage (yeux, bouches, oreilles) durant votre séance sans avoir auparavant désinfecté vos mains
- Le nettoyage complet de son emplacement au pas de tir dont le rameneur après la séance d'entraînement au moyen des produits mis à disposition
- **Les cibles électroniques ne sont pas disponibles jusqu'à nouvel ordre**
- Respect du fléchage mis en place afin de limiter les croisements
- Tout rassemblement est interdit

## ➤ Le club house

- Le point de vente « buvette » est fermé
- L'accès au secrétariat : deux personnes en attente avec espace de « distanciation » de 1 mètre et le port du masque obligatoire
- L'accès aux sanitaires : des lingettes désinfectantes (ou spray), des dévidoirs papier mural sont mis à disposition et des poubelles dédiées « Covid-19 » sont mises à disposition dans les toilettes hommes et femmes
- Tout rassemblement en groupe est interdit
- Respect du fléchage mis en place pour accéder au secrétariat et aux sanitaires

## OUVERTURES, HORAIRES ET SERIES

### Les initiations et l'accueil du public sont interdits

Le tir en semaine (mercredi et vendredi) est supprimé jusqu'à nouvel ordre

Le stand sera ouvert aux entrainements les samedis et dimanches (un tir par semaine pour le moment)

- Les samedis de 13h45 (pour le début de série à 14h00) à 18h00  
Série 25m, 50m et 100m : 14h-15h / 15h-16h / 16h-17h / 17h-18h
- Les dimanches de 08h45 (pour le début de série à 09h00) à 12h00  
Série 25m, 50m et 100m : 09h-10h / 10h-11h / 11h-12h

La réservation d'un poste de tir est obligatoire via le formulaire disponible sur le site Internet

Les horaires sont stricts, les tirs doivent s'arrêter 10 minutes avant la fin de l'horaire prévue pour permettre le nettoyage des pas de tir. Le tireur devra quitter son pas de tir 5 minutes avant l'heure prévue pour éviter le croisement de personnes.

### Les tireurs sont limités à une réservation par semaine

Toutefois, pour les personnes ne disposant pas d'un accès Internet, il est possible de contacter le Secrétaire (Xavier) au 06.64.96.42.11

## PAS DE TIR

- Stand 10m « Vitesse » : fermé
- Stand 10m : 1, 4, 7, 11, 13, 17, 20, 24, 27
- Stand 25m : ouvert pour les postes n°2, 5, 8, 11, 14, 16 et 19  
l'accès aux gongs est interdit jusqu'à nouvel ordre
- Stand 50m : ouvert pour les postes n°3, 7, 10, 13, 16, 19 et 22
- Stand 50m « Armes Anciennes » : ouvert pour les postes n°2, 5, 8 et 11
- Stand 100m : ouvert pour les postes n°1 et 3

## CONSIGNES POUR LE PERMANENT

Le permanent sera chargé de faire respecter les règles dudit protocole et notamment :

- Le port du masque
- La régulation des entrées et des sorties, avec priorité aux sorties, et de faire respecter le chemin balisé jusqu'aux toilettes et au secrétariat
- Le permanent **inscrira** les tireurs sur le cahier de présence et les fera émarger (nous recommandons que le tireur se présente muni de son propre stylo) :
  - Le nom et prénom du tireur
  - Son numéro de téléphone
  - La date du jour et le créneau horaire

**Concernant le tireur mineur**, l'accord du représentant légal sera demandé avant toute reprise en émargeant le cahier de présence

- Le permanent rappelle les règles :
  - Pas de rassemblement
  - Pas le droit de prêter l'arme à un autre tireur
  - Pas le droit de prêter les outils de réglage